L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, | NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 8 AOUT 1865. | Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 8 AOUT.

A la Deuxième Page, on trouvera :
Le Feuilleton,
Le départ des bateaux et navires,
Des ventes par le shérif,
Et des ventes par des encanteurs,
Ainsi que nombre de nouvelles annonces.
Et à la 3me page, nombre d'annonces en français.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan—Grande vente de marchandises sèches, satinets, casimirs, cotons, indiennes, flanelles, &c.

Par le même, aux Nos 45 et 47 de la rue de la Vieille Levée—Sucre avarié.

Par S. Guinault, encoignure Miro et St. Louis—La vacherie de M. Cautive.

Par J. P. Boisseau, au coin des rues Magasins et Gravier—Fromage, beurre, morue, &c.

Par D. E. Morphy, au No 47 de la rue des Magasins—Epaules.

Par Montgomery & Bro, au No 89 de la rue du Camp—Corde.

L'agitation mexicaine.

Avant hier nous trouvions dans nos dépêches un passage d'une lettre attribuée au général Sheridan et qui contenait des insinuations menaçantes à l'adresse de l'empire mexicain. Le fait que cette lettre était adressée par le major-général commandant les troupes échelonnées sur la frontière du Rio Grande, à une réunion de partisans de Juarez à New York, ne laissait pas d'avoir une certaine portée. Mais vingt-quatre heures ne s'étaient pas écoulées que les fils télégraphiques nous transmettaient la contrepartie de cette nouvelle à sensation. Un ordre du secrétaire de la guerre enjoint au général Sheridan de licencier toutes les troupes qui ne sont pas indispensables au service dans cet Etat.

Que cet ordre ait été spontané, ou qu'il soit le résultat d'une démarche faite par le ministre français à Washington, il n'en lève pas moins tous les doutes qui pouvaient s'élever sur les intentions de l'administration. Pour notre compte, nous n'avons jamais suspecté la sincérité des déclarations de M. Seward, et nous avons toujours attaché plus de poids au langage des journaux qui soutiennent la politique du Président, comme le *New York Times* ou le *Chicago Republican*, qu'à tous les clabaudages des autres feuilles américaines qui, en prêtant au cabinet d'absurdes projets d'intervention, ne semblent pas s'apercevoir que c'est l'accuser d'une duplicité et d'une fourberie presque sans exemple dans les annales de la diplomatie moderne.

Un de nos confrères s'extasiait hier sur la lettre du général Sheridan, et de crainte que les Français de la Nouvelle-Orléans n'en pussent apprécier toute la portée, il s'était donné la peine—hélas! avec bien peu de succès—d'en faire une traduction. Espérons qu'il traduira en français un peu plus intelligible l'ordre donné au général Sheridan, afin de rassurer au plus vite ceux de ses lecteurs qu'il appelle "our French friends," et qui après avoir lu son article, devaient évidemment penser qu'ils n'avaient plus qu'à faire leurs malles.

Nous nous étonnons sérieusement de voir des journaux de la Nouvelle-Orléans qui prétendent avoir sincèrement à cœur les intérêts de la Louisiane, se laisser aller à l'entraînement irréfléchi qui aveugle tant de feuilles du Nord et de l'Ouest. Comment ne comprennent-ils pas que la guerre étrangère qu'ils semblent appeler de leurs vœux serait le coup de grâce pour les Etats du Sud déjà épuisés par quatre années de lutte. La Louisiane n'a-t-elle pas été suffisamment éprouvée? N'a-t-elle pas eu plus que sa part des désastres et des calamités, que la dernière guerre a si prodigieusement répartis entre les Etats qui se sont séparés de l'Union? Nos confrères trouvent-ils les impôts trop légers, les affaires trop faciles, l'avenir trop riant, qu'ils cherchent à attirer de nouveau sur nous les fureurs de Bellone? N'y a-t-il pas à leur gré assez de deuil dans les familles? Ne sont-ils pas rassasiés de ces boucheries humaines qui ont fait couler le sang de plus de deux millions d'hommes? Faut-il en faire tuer un million de plus pour rendre au métis Juarez une présidence dont le terme légal va expirer, s'il n'est déjà expiré. En vérité, c'est à croire qu'un génie malfaisant a soufflé sur ce continent et l'a animé de ce fatal esprit de vertige qui porte les hommes à s'entredétruire.

Nous n'avons cependant pas remarqué que les tirades belliqueuses des feuilles d'outre-Canal aient réussi à influencer aucune des classes de notre population. Mais elles peuvent avoir un résultat fâcheux, celui de donner le change au Nord et en Europe sur les véritables sentiments des Louisianais, qui, nous en avons la conviction profonde, déploreraient sincèrement une guerre avec la France. Aussi voudrions-nous voir tous les journaux de notre ville abandonner ce système de déclamations futiles qui a la vogue, en ce moment, dans la presse américaine, pour se livrer à un examen sérieux de la question mexicaine, et en faire le sujet d'appréciations basées sur les règles de la logique et du bon sens, et qui soient en harmonie avec les idées de l'immense majorité de la population louisianaise.

SAMUEL LOCKE—Notre communauté vient de perdre un homme qui joua pendant longtemps ici un rôle important dans le commerce et dans la politique. Nous voulons parler de Samuel Locke qui, né dans le New-Hampshire en 1806, vint s'établir à la Nouvelle-Orléans il y a plus de 35 ans, et qui est mort le 29 juillet dernier à Andover, Etat du Massachusetts. Attaché de bonne heure au parti démocrate, non parce qu'il voulait en obtenir des faveurs qu'il ne lui demanda jamais, mais bien parce qu'il croyait que la politique de ce parti était celle qui présentait le plus de garanties au pays tout en répondant le mieux aux besoins nationaux de l'époque, Samuel Locke lui est resté fidèle jusqu'à la fin de sa vie.

Doué d'un esprit ferme, vif et désintéressé, il rendit gratuitement au parti de son choix des services que des politiciens auraient fait payer à des prix énormes. Faire de la politique pour le pays et non pour soi est chose rare, et un pareil exemple d'abnégation personnelle méritait d'être signalé. Samuel Locke laisse ici nombre d'amis qui lui doivent beaucoup et qui paieront sans doute en regrets ce qui ne lui fut pas payé en honneurs pendant sa vie.

NOUVEAUTÉS ET ÉTOFFES—Nous appelons l'attention des acheteurs sur l'annonce de la maison C. A. BARRIERE & BRO. Ces messieurs ont reçu un splendide assortiment qui comprend entre autres articles, des draps, des casimirs et des castors noirs, des tricots et des flanelles de tout genre, des cotonnades américaines et des articles de blanc, ainsi que de la bonneterie anglaise et allemande. Nous signalons aux dames un beau choix de mouchoirs de batiste depuis $1 25 la douzaine, et des étoffes pour robes de voyage. Tout cela est coté au plus bas prix possible. Une visite au beau magasin rue du Canal, No 135, offrira donc des avantages certains aux personnes qui ont des achats à faire.

Maison de commerce—Une nouvelle maison de commerce en gros pour la grocerie et de commission vient de se fonder dans notre ville. Elle se compose de MM. EMMET MIX, anciennement de Memphis, JEFF. THOMPSON, du Missouri, et RICHARD POWER, de l'Arkansas. Ces messieurs annoncent qu'ils auront toujours un assortiment considérable d'épiceries, et qu'ils feront des avances sur le coton et les autres produits de l'Ouest et du Sud qui leur seront consignés. Le siège de leur maison est rue de la Commune, No 67, et rue du Canal, No 50.

ADMIRAL—Ce beau steamer, retenu dans le port de Pontchartrain pour cause de réparation, partira positivement pour Mobile demain, mercredi, 9 du courant. Le fret reçu lundi sera transbordé avec soin sur le *Cherokee* qui part aujourd'hui. L'*Admiral* recevra du fret aujourd'hui et demain.

MIEL—MIEL—M. E. S. FALLS, Nos 73 et 75, rue Poydras, annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'il a à vendre 1000 livres de miel nouveau en rayons, qu'il vient de recevoir de la campagne. C'est là un objet d'approvisionnement qui était devenu singulièrement rare et qui doit être recherché aujourd'hui comme un article alimentaire, digne de l'attention des gourmets. Ce miel en rayons sera bientôt vendu.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

LICENCIEMENT DE TROUPES AU TEXAS.

Marchés du 5.

New-York, 5 août—Le major général Sheridan a reçu ordre de licencier toutes les troupes de cavalerie, d'artillerie et d'infanterie qui ne lui sont pas indispensables dans le département du Texas.

Marchés du 5.

Le coton est au cours nominal de 47. L'or est à 143 1/2.

Louisville, 5 août—Aujourd'hui, à New-York, l'or est à 143 7/8; le coton à 46 cents, la farine a baissé de 10 à 15 cents, le blé de printemps a baissé de deux à trois cents, celui d'hiver est en hausse de un à deux cents.

Le porc a fermé à $35 avec fermeté. Le whisky a haussé à $2 20.

Discours du général Meagher à St Paul.

LA PAIX AVEC LES INDIENS.

Louisville, 6 août.

Le général Meagher qui vient d'être nommé secrétaire du territoire de Montana a harangué la société d'émigration irlandaise à St Paul, Minnesota. Il s'est prononcé en faveur du suffrage des nègres, ce qui a occasionné une vive agitation dans l'auditoire.

La demande faite pour que Cairo soit le lieu de rendez-vous pour le paiement des troupes de l'Illinois a échoué.

L'expédition de Sully est partie du fort Rice le 13. On espère que l'on réussira à faire un traité de paix avec les Indiens. Les vieux chefs sont pour la paix, les jeunes braves sont en faveur de la guerre. D'autres rapports disent que la paix est déjà faite.

Le fleuve à St Louis a baissé de 11 pouces en 24 heures.

Le gouverneur du Michigan est dangereusement malade.

L'auditeur des comptes du Michigan refuse de faire honneur aux réquisitions du quartier-maître-général.

Nouvelles télégraphiques.

New York, 5 août—Une correspondance de Washington au *Post* dit que le *National Intelligencer* rapporte qu'un complot a été découvert parmi les nègres qui ont été employés en grand nombre à Aquia Creek, dont l'objet était l'assassinat des travailleurs blancs sur la ligne du chemin de fer en cet endroit.

Les nègres ont été arrêtés et emprisonnés par une compagnie de soldats qui ont capturé leurs armes telles que faux, &c.......

Les surveillans de la route ne connaissent aucune raison qui ait pu donner lieu à ce mouvement.

Traité avec les Etats de l'Amérique du Sud.

Le traité entre les Etats de l'Amérique du Sud a été publié. Il est fait pour 15 ans. Il pourvoit à la défense commune contre l'intervention. Les Etats, qui ont signé, sont le San Salvador, la Bolivie, la Colombie, le Chily, l'Equateur, le Pérou et le Venezuela.

Les journaux anglais disent que le *Great Eastern*, dans son trajet à la baie de Valentia, n'avait pas moitié assez de vapeur pour rendre sa navigation possible en cas de gros temps ou de vent debout. Le *Great Eastern* ne faisait que 4 milles à l'heure.

Smith J. Essman, le négociant escroc de Brooklyn, est à Lyon, France, où il s'est présenté devant le vice-consul des Etats-Unis pour déposer dans son bureau $160,000. Il s'attendait pour un négociant honnête mais malheureux. Peu de jours après le vice-consul a été obligé de le faire interner aux Antiquailles (asile des fous).

On a reçu au bureau des pensions plus de 100,000 demandes de pensions.

Mise en liberté d'un aide de camp de J. Davis.

Le colonel Johnston, ex-aide de camp de J. Davis, a été relâché et mis sur le même pied que les autres officiers confédérés.

Le général Butler a adressé aux hommes de couleur de la Convention d'Alexandrie une lettre où il leur conseille de ne commettre aucune violence, disant que tous les yeux sont sur eux et que les torts qu'ils ont éprouvés seront redressés.

Le Président Johnson est presque rétabli.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le steamer *Germania* parti de Southampton le 26, a passé devant le Cap Race ce matin.

L'extrémité du cable à terre était en parfaite connexion avec l'instrument à bord du Great Eastern. L'interjonction s'est faite avec succès et le cable fonctionnait admirablement.

Un télégramme daté de Valentia, le 21 juillet, dit que dans l'isolation quelques défectuosités ont été signalées dans la journée de lundi. On supposait qu'elles avaient lieu à trois milles à l'Ouest de l'extrémité du cable à terre.

On croyait que cela venait de la tension trop grande occasionnée par le mouvement du *Great Eastern*. Le soir, on a télégraphié que le cable était de nouveau dans un parfait état.

Les consolidés, le 26, étaient à 90.

En France les élections municipales ont été favorables au gouvernement. Les rentes sont à 67 fr. 65 centimes.

Le cabinet de Madrid a officiellement reconnu le royaume d'Italie.

L'Espagne et la France ont échangé un traité de ratification pour la réduction des droits de douane.

Le marché au coton de Liverpool a baissé d'un quart à un demi-penny.

Nouvelles du Nord

PAR L'OUEST.

Nous avons reçu par le bateau à vapeur Commonwealth des journaux de la date du 1er août, qui sont arrivés après les journaux datés du 2. Nous y trouvons peu de matières nouvelles.

Nouvelles de Washington.

31 juillet—On a publié ici aujourd'hui que le Président avait remplacé les autorités de l'Etat de la Louisiane, mais ce n'est pas vrai. Les faits, cependant, paraissent être les suivants: Beaucoup de citoyens de la Louisiane pressent l'Exécutif de nommer un gouverneur pour cet Etat, en se fondant sur ce que le gouvernement d'Etat, tel qu'il est actuellement organisé, n'opère pas et ne peut pas opérer avec harmonie; mais le président n'a pas encore pris de résolution sur ce point.

Les hôpitaux militaires.

On a lancé des ordres pour la fermeture de tous les hôpitaux au Nord du Potomac, excepté les hôpitaux de l'Armory Square, de Douglas et de Stanton, aussitôt qu'on pourra disposer convenablement des malades qui s'y trouvent. Ils sont au nombre de 3900 et seront renvoyés aussitôt que leur santé le permettra.

Parmi les pardons accordés samedi, il faut compter celui de Samuel Cabbis, ci-devant de Baltimore, un des chefs de la ponce rebelle pendant la guerre.

Nombre de nominations fédérales dans les Etats du Sud pour le service de la poste sont nulles par suite de l'impossibilité où les officiers se sont trouvés de jurer qu'ils n'avaient pas volontairement porté les armes ou prêté aide, secours ou encouragement aux personnes engagées dans l'hostilité armée contre les Etats Unis et qu'ils n'avaient pas, de leur bonne volonté, soutenu le gouvernement rebelle.

Désolation dans les environs d'Atlanta.

New York, 31 juillet—Un correspondant de Nashville écrit à la *Tribune*:

Les traces des batailles sanglantes livrées à Dalton et sur beaucoup d'autres points sur la ligne d'Atlanta, ne disparaîtront pas de si tôt. Partout on voit des redoutes et des forts. La terre est désolée et les habitants ont disparu.

Notre train a amené et déposé çà et là plusieurs familles qui n'ont trouvé debout que les cheminées de leurs anciennes demeures. Dans un endroit, j'ai vu une famille avec quelques objets de ménage sous un arbre qui n'ombrageait plus que des ruines. Des milliers de gens sont sans abri, dans tout le pays, et n'auront aucune récolte pour vivre. Le premier et l'unique champ de trèfles que j'ai vu était dans le voisinage de Dalton.

Réclamations des affranchis.

Les affranchis de la Virginie demandent à être appuyés par le colonel Brown, du Bureau des Affranchis à Richmond, dans la collection des réclamations qu'ils comptent exercer en raison de travaux chez leurs anciens maîtres à partir du 1er janvier 1863, date de la proclamation d'émancipation du président jusqu'à un jour de l'évacuation de l'Etat par ses forces. Ils représentent qu'en dépit de cette proclamation ils ont été tenus en esclavage et qu'ils n'en ont été soustraits au jour que lorsque la force militaire eut finalement disposé de leurs anciens maîtres. Le général Howard, chef supérieur du Bureau pour les affranchis, consulté par le colonel Brown, a répondu qu'il laisserait aux cours civiles ce point la loi civile avoir toute son cours.

Attaque sur un train par les Indiens.

Julesburg, C. T, 31 juillet—Une troupe de 30 Indiens a attaqué un train d'émigrants à 40 milles d'ici, samedi, tuant deux hommes et capturant un wagon. Le même jour, un grand détachement d'Indiens a surpris un camp de vingt soldats, à quelques milles au nord de Valley Station. Des troupes de guerriers se sont montrées en divers endroits de la route de Platte dernièrement, et il n'est pas douteux qu'ils ne soient en grand nombre dans les environs. On envoie des troupes de l'Est sur ce point.

Nouvelles d'Europe.

Pointe au Père, 31 juillet—Le steamer *Hibernian*, parti de Liverpool le 20 p. m. et de Londonderry le 21, est arrivé ici ce soir.

D'Israeli a fait un discours où il exprime sa conviction que le résultat des élections ne diminuera pas la confiance des conservateurs qui ne seront pas inférieurs dans le parlement, à ceux élus en 1859, et quand la Chambre sera purgée de ces libéraux contre lesquels on peut invoquer des pratiques de corruption. Il pense que, eu égard au pouvoir et à la force du gouvernement, la position politique sera identique à ce qu'elle était il y a deux mois.

Le choléra avait fait éruption à Bermingham et beaucoup de pauvres gens éprouvaient les attaques du fléau.

HAVANE ET HAYTI.

Les avis de la Havane en date du 19 nous apprennent que la vie politique reprenait quelque [illegible] Cuba. Des habitants de l'île ayant signé une adresse au maréchal Serrano, dans laquelle ils [illegible] des réformes favorables aux droits des [illegible], d'autres citoyens ont signé une [illegible] anti-réformiste, adressée à la reine. [illegible] prétend que l'adresse à M. Serrano [illegible], le plus de signatures que la pétition à la reine; le *Diario de la Marina*, avec plus de vraisemblance, affirme le contraire. De là une vive polémique.

Il est toujours question du remplacement de M. le général Dulce par le général Lerzundi.

S'il faut en croire le *Guardian* de Nassau, l'insurrection est à la veille de triompher à Hayti, et Salnave est victorieux sur tous les points. L'armée de Geffrard aurait été battue à Belair, à Barrière Bouteille et à Vertière.

Le même journal publie une proclamation faite de Salnave, qui se termine par les mots sacramentels :

Vive la Liberté!
Vive la Fraternité!
Vive la République!
Vive l'Union!

TEMPERATURE

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, No 46, rue de Chartres.

7 août 1865	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	81	27
midi........	88	31
3 heures du soir..	93	34
6 heures...do....	87	30 1/2

Faute de place, nous sommes forcés de remettre à demain le rapport du Grand Jury.

Communications politiques.

Nous avons reçu communication des deux pièces suivantes avec prière de les insérer.

ADRESSE

Aux citoyens conservateurs de l'Etat de la Louisiane.

Concitoyens: Les soussignés au nom des membres du comité exécutif temporaire des citoyens conservateurs de la Louisiane, sollicitent respectueusement votre coopération pour l'organisation d'un parti politique permanent dans le but de consolider et de mettre en pratique les vues et les principes ci-après établis, et du succès desquels, dans notre humble opinion, dépendent en grande partie notre perpétuité nationale, les droits de notre gouvernement d'Etat, et notre prospérité et notre bonheur comme peuple.

A aucune époque depuis la formation de notre gouvernement il ne s'est présenté des questions d'une importance aussi grave et aussi vitale que celles que nous avons à résoudre maintenant.

Bien que la grande rébellion contre le gouvernement des Etats Unis se soit terminée par le triomphe de l'autorité des Etats Unis sur tout le pays, cependant nous ne pouvons contempler les conséquences sans le sentiment le plus pénible. A l'époque où éclata la rébellion aucun Etat dans l'Union, ni sur la terre, ne jouissait d'une plus grande prospérité que la Louisiane. Gouvernée par des lois justes et salutaires, recueillant annuellement d'abondantes récoltes, voyant ses richesses et sa population s'accroître, jouissant de la protection des Etats Unis, respecté au dedans et au dehors, ses citoyens étaient certainement dans les conditions voulues pour jouir des grands bienfaits que procure un bon gouvernement; l'existence, la liberté et la poursuite du bonheur.

Cependant des ambitieux à propos de griefs supposés en à voir blessant leur orgueil créèrent de fausses appréhensions et enflammèrent l'esprit public à un tel degré qu'il leur fut facile de piller à leurs idées et à leurs projets à courte vue, qui nous plongèrent dans une guerre civile et produisirent les tristes résultats que nous subissons maintenant. Des milliers de nos concitoyens ont été envoyés prématurément à la tombe. Dans chaque maison on peut voir les tristes vêtements du deuil. La désolation a passé sur les plantations jadis riches et florissantes, et maintenant les mauvaises herbes ont pris la place de la canne à sucre et du cotonnier.

Le système de travail précédemment établi par la loi a été aboli par la force inévitable des circonstances, et la classe des serviteurs précédemment esclaves n'est plus soumise au contrôle de ses anciens maîtres. Notre gouvernement d'Etat a été suspendu et nous n'avons pas de représentants au Congrès national, pendant que cette assemblée fait des lois pour nous. Nous nous trouvons donc dans une condition pire que celle d'un territoire. Nous sommes soumis aux impôts sans représentation.

Nous avons une Constitution d'Etat faite par une convention réunie en 1864, dans laquelle le peuple de l'Etat n'était pas pleinement représenté, avec une législature imparfaite élue en vertu de cette Constitution.

Cette constitution est, cependant amplement suffisante pour arriver à la réorganisation sous le gouvernement général, qui prime maintenant en importance toutes les autres questions. Si le peuple veut reprendre le gouvernement de l'Etat et tenir une élection, il n'est pas douteux que nos représentants au Congrès soient admis à leurs sièges, et que notre Etat soit remis sur un pied d'égalité parfaite avec les autres Etats de l'Union, comme si la rébellion n'était jamais survenue.

Dans l'examen et la discussion des nombreuses questions ardues qui s'élèvent maintenant, nous devons nous rappeler que le fanatisme et les préjugés étaient les principales causes de nos grands malheurs politiques; que, quand les passions sont éveillées, les meilleures qualités de l'esprit sont endormies, et que les hommes perdent de vue la justice et toutes les nobles maximes du christianisme. Notre devoir est donc de nous affranchir de tout sentiment d'animosité et de tout préjugé, s'il en existe malheureusement contre un parti ou une classe, et de rivaliser ensemble de nobles efforts pour rétablir l'ordre, la tranquillité et la prospérité dans notre patrie commune.

Il existe malheureusement non seulement dans les Etats du Nord de la république mais dans notre propre Etat un parti qui soutient la doctrine pernicieuse du suffrage universel, dans le but de conférer ce droit au nègre émancipé. Il est pénible d'observer que ce parti paraît animé du même esprit fanatique, du même zèle aveugle qui caractérisait les sécessionistes primitifs parmi nous et les abolitionistes enragés au Nord.

Des membres éminents de ce parti ici et ailleurs n'ont cessé de presser le président Johnson de se départir de sa conduite juste et patriotique, et de sa politique légale au sujet de la réorganisation des Etats, dont les gouvernements locaux ont été suspendus par la rébellion, et de proclamer que les nègres dans ces Etats soient légalement des votants ayant qualité et qu'ils ont le droit de participer dans toutes les élections à venir. Nous sommes heureux, cependant, de dire que nous avons une foi entière dans le patriotisme, l'intégrité et l'habileté de notre premier magistrat, dont nous endossons et appuyons la politique, et que nous ne craignons pas qu'il s'en écarte.

Cependant nous craignons que le parti qui est en faveur du suffrage des nègres essaie d'influencer le Congrès à sa prochaine session pour faire rejeter l'admission de nos sénateurs et de nos représentants jusqu'à ce que nous ayons cédé à leurs demandes injustes, illégales et pernicieuses.

Nous ne pensons pas que le Congrès accueille les pétitions et les protestations ridicules qu'on pourra présenter sur ce sujet, pourvu que le peuple des Etats du Sud se montre sincèrement disposé à reprendre ses relations légales et à réclamer ses droits légaux en vertu de la Constitution.

Il est difficile de croire que des penseurs intelligents, ayant dans le cœur l'amour de leur patrie, puissent pour un moment admettre l'opportunité d'investir l'esclave affranchi du droit de vote; ils ne réfléchissent sûrement pas aux conséquences extrêmes qui s'en suivraient certainement, ni leurs pernicieuses doctrines devaient prévaloir.

Nous soutenons que la race caucasienne ou race blanche est la seule capable de se gouverner, comme le prouve l'histoire du monde.

Nous soutenons que le gouvernement des Etats-Unis est un gouvernement de lois et a été établi par des hommes blancs pour être contrôlé et administré par des blancs, pour l'avantage de tous les membres du genre humain qui désirent vivre sous ses lois bienfaisantes.

Que le Congrès n'a pas le droit de contrôler en aucune manière le droit de suffrage dans les Etats de l'Union.

Que la tentative illégale faite pour renverser le gouvernement ou la sécession des Etats du Sud n'avait aucun effet légal, et n'a affecté en aucune manière les droits légaux des Etats ou du peuple sous la Constitution des Etats Unis.

Que la trahison est un crime individuel pour lequel chaque individu quand il est coupable est sujet à punition, mais que la forme politique de l'Etat ne peut être affectée dans ses droits par les crimes individuels de ses citoyens.

Qu'un changement aussi radical dans notre système de gouvernement pour admettre toutes les races de peuple au droit de suffrage et au droit de faire et d'administrer les lois, amènerait la destruction certaine du gouvernement et une guerre civile interminable.

Que le nègre n'est pas propre à être investi soit naturellement, soit intellectuellement ou moralement, et si le droit de vote était étendu jusqu'à lui, il ferait de lui un simple instrument dans les mains des démagogues sans principes, qui l'exploiteraient dans le but de susciter des nouvelles luttes sectionnelles entre les Etats du Nord et les Etats du Sud de l'Union.

Tels sont les points que nous avons à défendre et à maintenir. Nous désirons, en conséquence, que nos amis conservateurs dans tout l'Etat soient en alerte pour s'organiser immédiatement et se préparer à une élection, et alors nous nous serons mis à même, par nos efforts réunis, de nous opposer avec succès aux théories radicales, dangereuses, qu'on cherche à faire entrer dans notre politique d'Etat ou notre politique nationale.

Les citoyens conservateurs de la ville de la Nouvelle Orléans et aussi de plusieurs paroisses voisines sont à s'organiser et ont adopté le plan d'établir un comité exécutif central qui est envoyé en même temps. Nous espérons que vous vous organiserez immédiatement et que vous élirez des membres pour ce comité, afin que nos travaux puissent être facilités et une plus parfaite organisation effectuée.

En conclusion, nous vous conjurons, non seulement au nom de vos concitoyens de la Nouvelle Orléans, mais au nom des citoyens conservateurs de tout notre pays, au nom du patriotisme et de l'amour du pays, d'oublier toutes les dissidences du passé.

Qu'elles soient enterrées dans une fosse commune et tachez d'inculquer la paix, l'harmonie et les bons sentiments parmi tous.

Unissons nous dans un commun effort pour rendre à notre pays désolé son ancienne prospérité et grandeur. Nous invoquons votre action. Préparez vos titres pour pouvoir voter à la prochaine élection qui aura lieu dans tout l'Etat en novembre prochain, époque à laquelle vous serez appelés à élire tous les officiers dont l'élection est prescrite et fixée par la constitution de l'Etat, aussi bien que les représentants au 39e Congrès des Etats Unis.

Livrons nous à l'espoir que nos efforts réunis pourront être couronnés de succès, que désormais la magnanimité, la bienveillance et la générosité animeront vos cœurs et détermineront vos actes et que les mains du peuple américain ne pourront jamais plus se tremper dans le sang fratricide. Puisse la bénédiction de la tranquillité perpétuelle et de l'amour fraternel accompagner la nation dans sa marche en avant vers la grandeur morale et la grandeur matérielle.

Respectueusement,

Le DUVIGNEAUD, président.
SPENCER G HAMILTON, sec. provisoire
Nlle Orléans, ce 1er août 1865.

Circulaire.

Comité Exécutif Central d'Etat des Citoyens Conservateurs de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 1er août 1865.

Nous avons l'honneur d'annoncer au peuple de la Louisiane que les citoyens conservateurs de l'Etat, à un meeting d'initiation tenu dans cette ville le 21 de juillet dernier, au Mechanics' Institute ont nommé un Comité Exécutif Central d'Etat temporaire, avec plein pouvoir de suggérer quelque plan d'organisation des conservateurs dans tout cet Etat.

Nous suggérons respectueusement les principes et les objets suivants comme la plate forme de cette nouvelle organisation politique, savoir :

1—Soutenir l'action des Etats de l'administration du Président Johnson et la politique suivie par notre présent gouverneur J. Madison Wells, en réorganisant notre gouvernement d'Etat.

2—Maintenir le droit de suffrage tel qu'il est établi par la Constitution de la Louisiane et particulièrement s'opposer à toute tentative de la part du Congrès de nous dicter ou de contrôler de quelque manière que ce soit le droit de suffrage dans notre Etat, ou de ne pas imposer aucune condition non prescrite par la Constitution des Etats Unis. Nous sommes pour le moment, hautement opposés à l'extension du droit de suffrage à ceux qui sont sortis et récemment des liens de la servitude et qui, étant entièrement ignorants de nos lois et de la nature de notre gouvernement, deviendraient, dans les mains des démagogues politiques, dangereux pour la paix de [illegible]

3—[illegible] tous les droits et privilèges [illegible] la Louisiane, tels qu'ils [illegible] guerre, l'exception de [illegible] aboli pour toujours, mesure [illegible] avoir l'adhésion de tous ceux qui désirent voir la paix et l'harmonie promptement rétablies.

4—Ecarter du champ de la politique toutes les questions et controverses religieuses, reconnaissant dans chaque individu le droit au plein exercice de ses opinions religieuses ou de ses dogmes et s'opposer à toutes les organisations politiques secrètes dans tous les Etats-Unis en dans cet Etat.

5—Une pleine et entière amnistie pour toutes les offenses relatives à la défunte sécession.

Conformément aux pouvoirs dont il est investi, le comité exécutif central d'Etat a adopté le plan suivant que nous soumettons respectueusement, savoir :

Dans chaque district représentatif de la ville de la Nouvelle Orléans, et dans chaque paroisse de la campagne, les citoyens conservateurs sont invités à organiser des clubs qui seront connus sous le nom de "clubs conservateurs." Lesdits clubs, après leur organisation finale et quand ils auront un nombre d'au moins 50 membres, éliront leurs délégués au comité exécutif central d'Etat, chaque district représentatif ou chaque paroisse ayant droit au nombre de délégués qu'ils ont actuellement de représentants à la chambre des représentants. Dans toutes les élections, soit pour les membres ou officiers des clubs, soit pour les délégués au comité exécutif central d'Etat, on n'admettra à voter que ceux qui seront membres réguliers des clubs en qui seront favorables à notre cause.

Quand les délégués à ce comité seront élus, comme il est dit ci-dessus, ils se présenteront eux mêmes et seront admis à participer à toutes les délibérations. Les premiers quinze membres, dont les titres auront été approuvés constitueront un quorum pour s'occuper immédiatement d'affaires, afin de prendre les mesures nécessaires pour le succès de notre parti.

Conséquemment nous invitons tous les bons citoyens amis des lois, qui sont d'accord avec nous sur les mesures et principes énumérés plus haut, sans distinction de nationalité à se joindre à nous dans l'organisation du parti conservateur, en opposition au parti républicain radical; et nous recommandons que chaque District Représentatif de cette ville et chaque paroisse de l'Etat dont les citoyens favorisent les principes ci-dessus énoncés procède aussitôt que possible à l'élection de ses délégués au Comité Exécutif Central d'Etat du parti conservateur, auquel nous rendrons sans délai les pouvoirs qui nous ont été temporairement confiés.

Respectueusement,

LOUIS DUVIGNEAUD, Président.
SPENCER, G. HAMILTON, Secrétaire provisoire.

FEUILLETON

Nos lecteurs trouveront le feuilleton à la seconde page de l'*Abeille*.

DISTRIBUTION DES PRIX—Les concours de fin d'année viennent d'avoir lieu au Louisiana Academy. Les noms des élèves qui par leur travail et leurs progrès ont mérité des mentions honorables seront proclamés pendant la fête qui doit avoir lieu jeudi, 17 août, à six heures du soir, au siège de l'établissement, rue Hôpital 134, entre Dauphine et Bourgogne.

Si le temps le permet, un bal terminera cette fête qui promet, dit-on, d'être aussi brillante que les précédentes. Les nombreux visiteurs qui ont eu le privilège d'y assister se souviendront que M. le colonel Ferrier, directeur de cet établissement, ne fait pas les choses à demi.

Les familles qui se trouveraient involontairement oubliées dans les invitations sont priées de l'indiquer. Des cartes d'admission leur seront adressées avec empressement à partir de vendredi prochain.

DÉCÉDÉ à Andover (Massachusetts) le 29 juillet 1865, SAMUEL LOCKE, âgé de 59 ans 10 mois, natif du New-Hampshire, résidant en cette ville depuis 35 ans.

ÉGLISE STE ROSE DE LIMA.

Un service funèbre sera célébré mercredi matin, 9 août, à 7 heures et demie, pour le repos des âmes des soldats morts pendant la durée de la guerre. Les parents et amis des Louisianais qui ont été victimes sont priés d'y assister. 8 août—2

SERVICE FUNEBRE.

Il sera célébré un service funèbre à l'église St. Augustin, VENDREDI, 11 août, à sept heures et demie du matin, pour le repos de l'âme de feue ELIZABETH DEGROOTE. Ses amis et connaissances et ceux de son mari sont priés d'y assister. 7 août—3f

Produits de la Havane.

160000 Cigares de la Havane, différentes grandeurs, des plus célèbres marques. 20,000 paquets cigarettes La Honradez. 25 balles tabac en feuilles. 75 mous café de la Havane. Récemment reçus et à vendre par LORENZO FERRARA, 77 Gravier. 30 juil—3m

VERMOUTH ET VIN.

CENT caisses vermouth de la Conera, 50 do Jefferies, Erive & Co, 330 do vin rouge, Clos Frontac, A vendre par OSCAR BERCIER & CO., 31 juillet—6 Nos 63 et 65 Vieille Levée.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 7 août.

Nous n'avons presque pas de changements à constater. Quant au change, le prix, de 46, le 5, à New York, l'avait affaibli à l'ouverture du marché et il tendait à la baisse, mais la demande s'étant développée plus tard, les facteurs n'ont voulu faire aucune concession. Remarquons, bien que les prix aient été plus irréguliers, le marché, à la clôture, n'était guère plus bas que samedi. Les transactions se sont élevées à 2,000 balles, ce qui porte à 4,000 les ventes des deux derniers jours; elles devraient augmenter la quantité du change sur le Nord, mais [illegible]

L'or a ouvert à la hausse par suite des nouvelles de samedi, reçues de New York. Il s'en est vendu à 146 3/4 à 147, [illegible] 147 1/2 à 148 les forts lots. Le taux élevé, à la clôture, de 147 1/2 contre 148 1/2 à 148 3/4, samedi soir. Les opérations comprennent $15,000 à 146 3/4; $20,000 à 147, $16,000 achetées au pluriel [illegible], par une seule personne, à 147 1/4 et à 147 1/2, $2,000, $3,000 et $5,000 à 147 1/2, $10,000 à 147 3/4; deux lots de $3,000, $10,000 et $15,000 à 148—Il a été reçu, par le Cromwell, $25,000 consignées à MM. Wm Pratt & Co, $30,000 à la banque du Canal, $30,000 à l'Adam's Express Company, $9 230 à MM. Brainbear & Co. et $7,500 à M. J. Avet—total, $91,790. Le même steamer a apporté $50,000 en greenbacks, à la banque d'Amérique, et probablement d'autres sommes qui n'ont pas été annoncées—Les ventes d'argent comprennent $500 en pièces de vingt-cinq cents à 140 1/2, $3,000 en pièces de vingt-cinq cents à 141 et $1,500 dont la plus grande partie en demi piastres à 141 1/2. Ces prix sont très pleins comparés à ceux de l'or.—Il n'a pas été annoncé de ventes de piastres mexicaines.

Le change étranger a été en bonne demande et a rapporté davantage. Les ventes de sterling comprennent une bonne traite particulière de 1000 livres à 147 1/2, une à 147 3/4, 5000 livres à 148, 1100 livres de première classe à 151, 1000 livres à 151 1/2 et une bonne à 152, 2000 livres de banquiers à 152 et $6300—1300 et 2000—à 152 1/4, 800 livres de banquiers à 152 1/2 pour de l'or.—Nous cotons le sterling à 146 à 151 le change particulier et 152 à 154 celui des banquiers: le change sur France à 3 75 à 3.82 1/2 le premier et 3 67 1/2 à 3.70 le second.

Il y a eu nouvelle hausse dans le change sur le Nord, par suite de la petite quantité offerte sur place et de l'envoi de greenbacks et d'or. Les banques et les courtiers ont, de bonne heure, fixé leur taux à 1 d'escompte les chèques sur New York, quelques uns d'entre eux ont ensuite demandé 3/4, mais la plupart des transactions ont eu lieu à 1. On a pris 1 1/8 dans des cas exceptionnels.—Au dehors il s'est vendu $60,000 à vue et à un jour de vue sur New York à 1 1/4 d'escompte, une somme assez forte, à vue, à 1 3/4, $35,000 à un jour de vue, en deux sommes, à 1 3/4, $25,000 à 1 1/2, $25,000 à trois jours à 1 5/8, du change à vue sur Boston à 1 1/4, $10,000 à cinq jours sur Boston à 2 1/4 et 2 1/2.

100 actions de la compagnie du chemin de fer Pontchartrain se sont vendues à $44 50, c'est-à-dire moins que le taux auquel on les tient généralement.—Une vente de 10 bons consolidés de la ville s'est faite à 79. Les émissions en faveur des chemins de fer sont cotées à 69 à 70.

Les billets de la banque de la Louisiane ont été plus recherchés; il s'en est vendu à 36 cts à la piastre, $300 à 36 1/2 et d'autres ventes ont eu lieu à un taux plus élevé.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi soir, 7 août.

COTON—Le marché a été calme et faible ce matin à son ouverture; à cause de la nouvelle d'une baisse qui aurait eu lieu à N York, et on a accepté des prix qui, précédemment, avaient été repoussés; mais, un peu plus tard, les acheteurs se sont montrés mieux disposés et lorsque le mouvement prenait une extension plus grande, les facteurs se sont montrés encore plus exigeants. Les ventes ont atteint [illegible] prix des lots vendus à l'encan,—le chiffre rond de 2000 balles prises par dix acheteurs, à des prix irréguliers. Toutefois, nous ferons remarquer que le good ordinary s'est vendu au prix de 34 cts et au prix élevé de 37 cts, le low middling à 37 1/2 et le middling à 41 et 42, nous répétons comme cotes prix précédentes: Ordinary 30 à 33 cts, good ordinary 34 à 37, le low middling 38 à 39 et 40, et le 41 à 44. La vente à l'encan faite par ordre de l'agent inspecteur du département du Trésor embrassé 117 balles dont 14 de low middling à [illegible] good ordinary à 30, 10 d'ordinary à [illegible] par balle, 6 d'ord. à 32 1/4 c, [illegible] d'inférieur à 27, 16 de à 25, 56 de avarié, de 13 1/4, 16 de de country repacked à 25 1/2, 21 de à 25 1/2 et 15 de strict good ordinary à 36. [illegible] la marchandise se composait de coton avarié et de country repacked, mais nous avons pu nous procurer aucun détail concernant la vente de ces derniers lots.

SUCRE ET MELASSE—Approvisionnements très faibles. La demande, qui ne se fait que pour la spéculation, ne porte que sur de petits lots, et le marché est resté sans changement. Il s'est fait quelques petites ventes de sucre de la Louisiane aux prix antérieurs. Low common 10 cts, good common 12 à 12 1/2, good fair 13 1/2 à 13 3/4 cts, fair, à fully fair 14 à 14 1/2, prime 15 cts le [illegible] choix, 16 1/2, et le clarifié 16 cts la livre. Il s'est fait une vente d'environ 250 boucauts de sucre de Cuba à des conditions privées. Nous n'avons pas entendu parler de ventes de mélasse. Nous cotons cependant l'article à 75 à 85 cts le gallon, le Cuba et 80 à 90 cts le gallon de celle de la Louisiane selon la qualité.

FARINE—Le stock de cet article est de beaucoup réduit, ce qui restreint encore les opérations. Les ventes d'aujourd'hui comprennent 1000 barils de farine, dont 150 de commune à $8, 100 de de low superfine à $9, 300 de low extra à $10 25 424 de bonne de à $10 75 et 100 de de choix à $11 75 la livre.

MAIS—200 sacs d'inférieur vendus à $1 et 275 à $1 10 le boisseau. Le marché est abondamment pourvu de cet article et la demande qu'on en fait est encore locale!

AVOINE—L'avoine est rare; 300 sacs vendus à 80 cts le boisseau.

SON—Stock faible. Prix pleins et sans changement—400 sacs vendus aujourd'hui à $4 30 les cent livres.

CORDE D'EMBALLAGE—Les prix de cet article ont une forte tendance à la hausse.—Les ventes d'aujourd'hui comprennent 200 rouleaux à 14 3/4 cts et 100 de à 14 3/8 cts la livre. Depuis lors l'article a été tenu à 15 cts. On a reçu de St Louis des dépêches qui annoncent de la hausse de la corde à 16 cts la livre.

CAFE—Le Rio se vend en détail 32 cts la livre.

FRETS—Les taux demandés par les navires à voiles n'ont éprouvé aucun changement. A cause de l'accroissement de la place disponible—accroissement dû à la mise en activité par le commerce d'un certain nombre de steamers—les taux des steamships a été réduit à 1 1/4 cts la livre de coton pour New York.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 5 août 1865.

Arrivé, hier, 135 bœufs de l'Ouest, 81 cochons, 54 vaches à lait et 54 veaux. Vendu, 25 bœufs de l'Ouest, 130 bœufs du Texas, 39 cochons, 38 vaches à lait et 70 veaux. A vendre, 173 bœufs de l'Ouest, 138 bœufs du Texas, 342 cochons, 434 moutons, 79 vaches à lait, et 26 veaux.

—Prix—

[illegible]

LISTE MARITIME.

On trouvera à la page anglaise, la liste des navires et bateaux expédiés ou arrivés dans le port de la Nlle Orléans.

ATTENTION.

Les MM Montgomery, encanteurs, vendront aujourd'hui, à midi, dans la salle d'encan, rue du Camp No 89, 266 rouleaux de corde de Kentucky, plus ou moins avariée.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 7 août 1865.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de [illegible] [illegible] par le capital du département [illegible] payé aux actionnaires à partir [illegible] 14 du courant.

J. L. DELMRY, Agent fondateur des caissier.

8 août—1at.11.—3m.2p.s.

G. BORZINO,

IMPORTATEUR de Vins, Liqueurs, Sardines, &c. [illegible] rue de la Vieille Levée, No 71, [illegible] [illegible] [illegible] sucre, Genêts [illegible] général d'articles de confiserie. 8août—3f

EMMET MIX, Autrefois de Memphis. M. JEFF. THOMPSON, Autrefois du Missouri. RICHARD POWER, Autrefois de l'Arkansas.

Mix, Thompson & Power,

MARCHANDS DE COMMISSION EN GENERAL ET Marchands commissionnaires, facteurs de coton et de produits, Nouvelle Orléans, RUE DE LA COMMUNE No 67, ET RUE DU CANAL No 50.

NOUS avons établi à la Nouvelle Orléans une maison [illegible] MIX, THOMPSON & POWER. 8août—3m

C. A. BARRIERE & BRO.

135..........Rue du Canal..........135

Font en ce moment l'ouverture d'un bel stock de MARCHANDISES SECHES DU PAYS ET DE FANTAISIE,

choisies avec le plus grand soin, par M. F. G. Barrière, [illegible] articles suivants:

BROADCLOTHS noirs,
CASIMIRS noirs,
DOESKINS noirs et de fantaisie,
DRAPS noirs et Tricot couleurs,
DOESKINS bleu minéral,
DRAPS, Meltons,
FLANELLES blanches,
FLANELLES grises, rouges et bleues,
FLANELLES Opéra, toutes nuances,
Un grand stock de FLANELLES Shaker, à 65 cents la verge,
ROB ROYS,
FLANELLES GAZE, &c,
COUVERTURES,
JEANS DU KENTUCKY,
COTONNADES,
JEANS CANLET,
DENIMS,
TOILES à multiples [illegible],
GINGHAS unies et STRIPES,
TOILES d'Irlande et TOILES à drape,
COTON blanc et Coton écru, do
COTON blanc et COTON écru,
ETOFFES BLANCHES de toute espèce,
Un assortiment complet de BONNETERIE anglaise et allemande,
MOUCHOIRS BATISTE, à $1.25 et (en dessous) la douzaine,
Soie noire et ETOFFES pour ROBES DE VOYAGE.

Ces marchandises et beaucoup d'autres seront offertes, à partir de midi, AUX PLUS BAS PRIX DU COMPTANT.

C. A. BARRIERE & BRO. Rue du Canal, No 135. 8août

A VENDRE PAR
B. F. SIMMS & Co.
Commissionnaires de marchandises et de produits,
BANK PLACE, No 23,
BIERE [illegible], corde et toile d'emballage du Kentucky. Sel [illegible] et sel fin de Liverpool. CAFE—Café Rio, Havane, Java et Laguira. 8août—1m

MIEL...... MIEL...... MIEL.

MILLE livres MIEL FRAIS, en rayons venant d'être reçu de la campagne, et à vendre par E. S. FALLS, rue Poydras Nos 73 et 75. 8août—3f

Machine à toile d'emballage.

LE soussigné annonce à ses anciens amis et au public [illegible] à mettre la TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE et la CORDE en rouleaux, au No 128 de la RUE NOUVELLE LEVEE, entre les rues Julia et [illegible]. JAMES HARVEY.

DEMANDE de DEUX SERVANTES

ON demande pour la campagne, deux servantes blanches. On demande également une domestique pour soigner deux chevaux et travailler au jardin. [illegible] rue de Chartres.

Manufacture de chapeaux de la Louisiane.

B. F. DUNN & Co.

MARCHANDS et FABRICANTS en GROS

Rue de la Commune, No 80.

Un grand assortiment général de chapeaux de fourrures et de laine, Pour hommes, jeunes garçons et enfants. [illegible]

[illegible] vendre [illegible] Le terrain mesure 21 pieds de face au Vieux Bassin, 31 pieds de face à la rue Toulouse, [illegible] Pour plus amples renseignements, s'adresser à ADAM, rue de Chartres.

CHEVAL TROUVÉ.

Trouvé dans la matinée du dimanche 6 de ce mois, entre les deux marchés du Second District, un cheval créole. Le propriétaire pourra le réclamer, en s'adressant au soussigné et en payant les frais. JACQUES DARMA, Rue St Louis, No 91, entre Dauphine et Bourbon.

Compagnie d'Exprès d'Adams.

Nouvelle Orléans, 21 juillet 1865.

Exprès pour le Texas.

LA COMPAGNIE D'EXPRES D'ADAMS est prête à transporter le fret, des paquets de valeur et toute espèce de fret pour GALVESTON, HOUSTON ET AUTRES POINTS DU TEXAS. Elle prend le fret à très bas prix. 1août—1m

E. ROGER & Co,

Salles de ventes Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée.

Nlle-Orléans, 5 août 1865.

LES soussignés désirent donner de l'extension aux affaires de leur maison [illegible] M. G. T. NASH, de cette ville, qui [illegible] de ventes d'actions, effets publics, biens, propriétés foncières, [illegible] Ils se recommandent par une prompte exactitude aux affaires qui leur seront confiées. Les ventes de marchandises sèches, [illegible] [illegible] par MM. E. ROGER & HENRY SAMORY. E. ROGER & Co. 8août—1m

Bureau des Terres Publiques.

AVIS est par la présente donné au public que le Bureau des Terres Publiques est ouvert au No 49 [illegible] de LA VENTE DES TERRES PUBLIQUES [illegible] AD. DUPRE, Registre. 8août—6

AVIS.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de Joseph Bernal sont priées de les présenter [illegible] Nlle-Orléans, le 7 août 1865. A. BERNAL. 8août—11,12

AVIS.

Banque de la Nouvelle-Orléans,

Nlle-Orléans, 5 août 1865.

LES soussignés ayant été dûment nommés par le [illegible] liquidateurs de la Banque de la Nouvelle Orléans [illegible] Signé: SAML. BELL, ALEX. BROTHER, LEWIS WHITEMORE, Liquidateurs. 6août—1m

Avis concernant les chaudières, les bateaux à vapeur et les plantations.

J'AI CINQ BOUILLOIRES de [illegible] pieds de long et 42 pouces de diamètre [illegible] que je vendrai à BON MARCHÉ. M. W. WETMORE, 109, rue Gravier. 8août—15

AVIS.

NOUS avons ouvert un bureau au No 61 DE LA RUE DE L'UNION. Nous [illegible] New York et [illegible] TRIELLE, BEILER & CO, Rue de l'Union, No 61

DEMANDE DE MAISON.

On demande une maison [illegible] dans le Deuxième District [illegible] ROBERT, boîte No 170, au bureau de Poste.

VOLE.

Il a été volé UN PORTEFEUILLE dans le magasin de M. KANE, à Bonfouca City, Lou. [illegible] [illegible] EDMOND LORD.

VENTES A L'ENCAN.

CORDE. CORDE.

Vente péremptoire de 266 rouleaux de corde de Kentucky, plus ou moins avariée—Vente à l'encan aujourd'hui.

PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

AUJOURD'HUI mardi, 8 août, il sera vendu au magasin d'encan, rue du Camp No 89—266 rouleaux de corde de Kentucky plus ou moins avariée. Vente en lots au gré des acheteurs. Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 8août

Fromage, beurre, morue, &c.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Bureau, au coin des rues Magasins et Gravier.

IL sera vendu aujourd'hui à 11 heures du matin, à son magasin d'encan—Fromage, beurre, farine, [illegible], morue, harengs, [illegible], huile de charbon, huile d'olive, savon, vin Catawba, whisky, eau de vie, tabac, &c. Conditions—comptant en billets du Trésor. 8août

Propriété sur la rue de l'Union.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

Encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu samedi, 12 courant 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue de l'Union, sur 127 pieds 10 pouces 8 lignes de profondeur, entre Dauphine et Rampart [illegible] Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en billets portant 8 par cent d'intérêt et hypothèque. 8août

VACHERIE:
PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau—Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, MARDI, 8 août 1865, à 11 heures du matin, encoignure Miro et St. Louis, à la vacherie de monsieur Cantive—

15 bonnes vaches laitières, plusieurs veaux et lesquelles fraîches en lait;
3 chevaux;
1 charrette à lait;
Le ellerie, les bidons, &c., &c., ainsi que tous les ustensiles de la dite vacherie.
Conditions—Jusqu'à $300, comptant, et au dessus de $300, six mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 8août

Distillerie.
PAR S. GUINAULT, encanteur,

Encoignure Bienville et Passage de la Bourse

IL sera vendu en détail jeudi, 10 août 1865, à 5 heures de l'après midi, rue des Bons Enfants, près de la rue de l'Union—
1 alambic d'environ 300 gallons,
1 do do gallons,
1 machine à vapeur de la force de [illegible] chevaux,
27 citernes de 9 à 1200 gallons,
3 réservoirs, pompes, tuyaux, baril, &c.
Conditions—comptant, en billets du Trésor. 1août

Terrain amélioré et de prix dans le Deuxième District—Vente à l'encan.

PAR NELLIGAN & VON ZINKEN,
J. NELLIGAN, encanteur.

IL sera vendu SAMEDI, 12 août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale—

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Deuxième District de cette ville, faisant face à la rue Bienville, entre les rues Treme, Rocheblave et Roman. Le dit terrain a 32 pieds de face à la rue Bienville, sur cent pieds de profondeur [illegible] Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor. L'acte de vente par devant Chas. Boudousquié, notaire public, au No 104 de la rue Gravier, aux frais de l'acquéreur. 1août—5,12

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Pierre Chiapé—No 25 300.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les administrateurs de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier. 8août—13,17

Dans l'affaire de Joseph Jovenal, un absent.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Attendu que Hippolyte Maillane a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle dans l'affaire de Joseph Jovenal, un absent—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles la demande ne serait pas faite dans la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier. 8août—13,17

Ligne directe pour la France.

Service des Paquebots-poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les premiers splendides bâtiments de cette ligne devant être employés sur le continent sont les suivants:

WASHINGTON........3204 tonneaux....900 chevaux
LAFAYETTE..........3204 do......900 do
EUROPE.............3204 do......900 do
NAPOLEON III.......presque terminé...1100
ST. LAURENT........en construction, grande force.
FRANCE
VILLE DE PARIS

Départs de New York
LAFAYETTE.....................vendredi 11 août
EUROPE.........................

Prix de passage en or.
Première classe, $[illegible].—Seconde classe, $[illegible]. *Y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.*

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus ici de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes. Les passagers seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement. Soins médicaux gratuits. Pour plus de détails, s'adresser à GEO. MACKENZIE, 7, Broadway, New York. A Paris, 12, boulevard des Capucines (Grand Hôtel). Au Havre—chez William Iselin & Cie. 8août

Départ, MARDI, 8 août, à 8 heures du soir—Pour Mobile et les Ports intermédiaires—Le magnifique bateau à vapeur SUMTER, capitaine Owen [illegible] partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain. Pour fret ou passage s'adresser à W. C. GRAHAM & CO, agents, Rue Front, Nos 45 et 47. Le fret pour les ports intermédiaires devra être payé par les expéditeurs. 8août

Jour de départ, MARDI, 8 août à 5 heures p. m.—POUR LAFOURCHE—Pour Thibodauxville, Donaldsonville et tous les points intermédiaires sur la côte et le Bayou Lafourche. Le steamer LAFOURCHE, capitaine L. Penniston, Dan. J. Peery, commis, partira ainsi qu'il est dit plus haut, Mardi, à 5 h., à cinq heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TITUS & GWARTNEY, No 15, rue Tchoupitoulas. 8août—1f

POUR MOBILE.

Départ, MERCREDI, 9 août, à 8 heures du soir.

POUR MOBILE—Ligne régulière de la malle—Le magnifique bateau à vapeur ADMIRAL, capitaine C. W. Norton, commis W. J. Matthews, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, à l'arrivée du convoi de 8 heures du soir. Pour fret ou passage—excellentes accommodations—s'adresser à bord, ou à F. DOLHONDE & CO, rue Natchez No 51.

L'ADMIRAL n'a pas de coupeur pour le reste du fret et pour le passage. Les connaissements et les lettres doivent être envoyés au bureau du Paquet avant quatre heures P. M.

La Salle de Lecture du Commerce et la Salle d'Echecs

A LA BOURSE DES NEGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, Nouvelle Orléans.—On y trouvera environ 150 liasses des premiers journaux étrangers et américains, des dernières dates ainsi que les Magazines du mois d'août. 1 août—1m

MAISON A LOUER.

Une belle maison à [illegible] à louer, rue Ste Anne, entre Royale et Bourbon. S'adresser à E. POTHIER, 66 Vieille Levée.

Une bonne nouvelle !!!

TOUS les OUVRIERS et ENTREPRENEURS en général apprendront avec plaisir qu'un tableau vient d'être ouvert rue Royale, au CAFE ROYAL, entre Ste Anne et Orléans, déjà bien connu par l'affabilité de son nouveau propriétaire. Ce tableau a pour but d'enseigner aux ouvriers une voie pour se procurer de l'ouvrage et les procurer d'en procurer à MM. les entrepreneurs [illegible] S'adresser au CAFÉ ROYAL, 77 rue Royale, entre Ste Anne et Orléans.

AVIS.

La société qui a existé en cette ville pendant vingt-six ans sous la raison

EUG. ROCHEREAU & Co,

A été dissoute ce jour, par la retraite pour raison de santé de Monsieur Eug. Rochereau—Messieurs Albin Rochereau & William T. Hepp continueront les affaires sous la raison de A. ROCHEREAU & CO, et s'occuperont de la liquidation de l'ancienne maison. Nous remercions nos amis de la confiance qu'ils nous ont toujours témoignée et en sollicitons la continuation en faveur de nos successeurs. EUG. ROCHEREAU & CO. Nlle Orléans, 31 juillet 1865.

AVIS.

Les soussignés ont formé ce jour une société de commerce sous la raison

A. ROCHEREAU & Co,

Pour continuer les affaires de commission comme des maisons de l'ancienne maison EUG. ROCHEREAU & CO. Monsieur CHARLES T. DUGAZON est associé de la nouvelle maison. Bureaux, Nos 16 & 18, rue St-Louis. ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM T. HEPP. Nlle Orléans, le 1er août 1865.

Demande de nourrice.

ON demande une bonne NOURRICE blanche. S'adresser, de 9 à 11 heures, au No [illegible] de la rue Vieille Levée, près Orléans.

VENTES A L'ENCAN

Grande vente de marchandises sèches.

Satinets, casimirs et meltons fantaisie et gris, cotons blancs et écrus, indiennes, flanelles, brin fil, toile d'Irlande, bonneterie, etc.

PAR E. ROGER & CO,
O. DEJAN, encanteur.

MARDI, 8 août, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
300 pièces SATINETS, CASIMIRS et MELTONS, fantaisie et gris;
500 pièces COTONS blancs et écrus;
400 do INDIENNES fantaisie des meilleures marques;
300 pièces FLANELLES blanches, bleues, rouges, grises et jaunes, unies et croisées;
75 pièces BRIN FIL;
25 do TOILES d'Irlande;
25 do BUIARIE noire;
100 do MOUCHOIRS bat. pour [illegible]
100 do BAS coton;
1 balle COUVERTURES grises,
—Aussi—
150 LOTS, tels que Kentucky jeans, tweeds, [illegible] flanelles, jeanettes [illegible] [illegible] Conditions à la vente. 8août

Shoocants sucre avarié,
PAR E. ROGER & Co,
O. DEJAN, Encanteur.

MARDI, 8 courant, il sera vendu à 5 heures de l'après midi, à leurs magasins d'encan, Nos 45 et 47, de la Vieille Levée, pour compte de qui il appartiendra—Huit boucauts sucre brut, légèrement avarié à bord du steamer Bamberg. Vente positive et sans réserve. Conditions—comptant en billets du Trésor. 8août

Vente par catalogue, de quincaillerie, coutellerie, et objets de fantaisie, pour cause de liquidation.
PAR D. E. MORPHY, encanteur,

Bureau, rue des Magasins, No 47.

IL sera vendu, tous les lundis, mercredis et vendredis, au magasin de M. L. B. Fortier, rue de la Vieille Levée, No 66, entre les rues Bienville et Conti, à partir du 24 juillet 1865, à 10 heures du matin—Tout le stock bien assorti de quincaillerie, coutellerie et objets de fantaisie que contient le susdit magasin. La vente étant sans réserve, le commerce trouvera une [illegible]. Les catalogues seront prêts [illegible] Termes et conditions—Au-dessous de $100, comptant, au-dessus de $100, trente jours, au-dessus de $300, soixante jours en billets à la satisfaction du vendeur, payables en billets du Trésor des Etats Unis.

Epaules Epaules Epaules.
PAR D E. MORPHY, encanteur.

AUJOURD'HUI mardi, 8 août 1865, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra—[illegible] Conditions—comptant. 8août

Succession d'Armand Boisfey.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu mercredi, 9 août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, située dans la rue Royale, entre les rues Conti et St Louis, Premier District, conformément à l'ordre No du 24, en date du 5 juillet 1865, à moi adressé par l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour du District de la Nouvelle Orléans—Deux terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés au faubourg Tremé de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Canal, Prieur et Roman. [illegible] Termes et conditions—Le susdit comptant. [illegible] L'acte de vente par devant William Shannon, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11juil—14, 25—à 1, 9.

VENTES JUDICIAIRES

Succession de feue dame Pamela Griffith, décédée veuve de George B. Bowditch, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 1327—En vertu d'un ordre de vente [illegible] juin 1865, adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, à Alfred Shaw, [illegible] je procéderai le SAMEDI [illegible] septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles de Conti et St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

1o—Un terrain ou une portion de terre [illegible] dans le faubourg Tremé, [illegible] Ste Anne et [illegible] [illegible]

[illegible] 12.—Un terrain situé au faubourg Marigny, au dessus de cette ville, désigné d'après un plan dressé par L. Pilié, et daté du [illegible] [illegible] Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du trésor des Etats Unis. CHARLES BIENVENU, Shérif. 8août—17, 26—3, 9 sept de la paroisse d'Orléans.

Monica Ortega vs. la goëlette *La Luna*, le capitaine et les propriétaires—Quatrième Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans—No 27,896.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable V. D. Terrebonne, Quatrième Justice de Paix dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, [illegible] août 1865, à midi, au pied de la rue Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, par ministère des mains, à la vente publique et adjudication de la goëlette "La Luna" saisie dans l'affaire ci-dessus—Conditions—comptant, en billets du Trésor. JOHN McCLELLAND, Constable.

AVIS

PAR suite de la mort de Mr A. J. RUGELEY, la société A. J. RUGELEY & Co a été dissoute en septembre dernier. Mr JAMES D. BLAIR, associé survivant, est chargé de la liquidation des affaires de l'ancienne maison.

JAMES D. BLAIR & Co continueront les affaires de courtage de coton et de commission en général, comme successeurs des anciennes maisons A. J. Rugeley & Co et Rugeley, Blair & Co. Bureau—Rue de l'Union, No 41, au premier. 1août—1m Nlle Orléans, 1er août 1865.

RENTREE DES CLASSES
DU
Collége Jefferson.

ST JACQUES, [illegible] MILLES AU-DESSUS DE LA N. O.

CET ancien et magnifique établissement, incorporé par un acte de la Législature, et approuvé pour conférer les grades, acquis, cette dernière année, à la Société des Pères Maristes, qui forment une société exclusivement vouée à l'éducation.

La rentrée des classes aura lieu le premier lundi d'octobre.

Conditions—Pension et enseignement, l'entrée [illegible] blanchissage et raccommodage (facultatif) $[illegible]; droits d'entrée (la 1re année seulement) [illegible] payables d'avance en deux termes égaux, sans déduction pour cas d'absence.

Pour plus amples renseignements voir le prospectus qu'on peut se procurer dans l'établissement, en cette ville, chez le révérend M. Rousselon, à l'archevêché, ou chez le R. P. Marista à l'église de l'Alger. Adresser les lettres aux soins du Révérend M. Rousselon.

Une bonne cuisinière blanche

TROUVERA une bonne situation en s'adressant au No 151 rue Bourbon, entre Ste-Anne et Dumaine. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations.

Demande de Confiseur.

On demande un bon CONFISEUR—On donnera de bons appointements.

JULES HIMBERT, confiseur, Bourbon et Toulouse 8août—4

Département des Travaux Hydrauliques,

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Nlle Orléans, 3 août 1865.

EN vertu de la 15ème section de la charte de cette institution, qui se règle la bureau des Directeurs, UNE ASSEMBLEE GENERALE des actionnaires aura lieu, au bureau de cette compagnie, rue Royale, entre les rues Canal et Commune, LUNDI, 11 septembre, à 11 heures du matin, dans le but de prendre les mesures les affaires de la dite compagnie. S. E. PERCY, Secrétaire.

DISSOLUTION.

LA maison connue sous le nom de T. DUPRE & Cie, est dissoute de commun accord à partir d'aujourd'hui. M. T. Dupré est chargé de la liquidation et doit être trouvé à l'ancien magasin au No. [illegible] de la rue [illegible].

T. DUPRE
ALF. SOLHONDE [illegible]

Nlle Orléans, le 8 août 1865.